Les "Blancs" ont dorénavant des droits inférieurs aux autres… Par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 17 juillet 2014

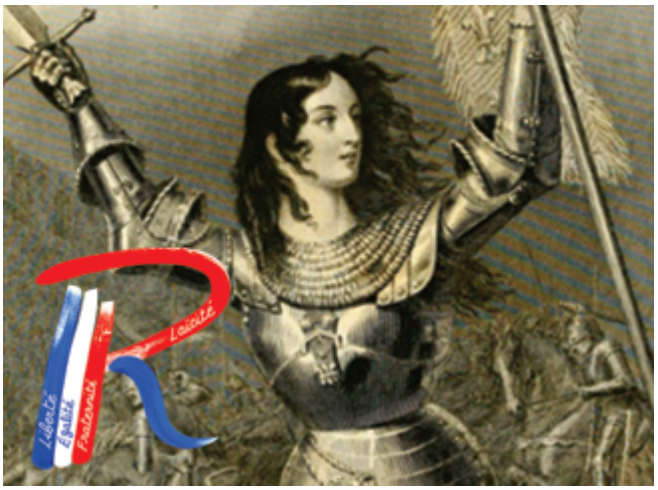

Excellente analyse de Christine quant aux deux poids deux mesures de la justice. Pour compléter on peut dire que maintenant à la question : « *existe t-il des droits différents entre un Citoyen Franco-français blanc et un Citoyen d'origine étrangère ?* » la justice nous donne la réponse : oui ! Selon l'origine, les Citoyens « blancs » sont plus lourdement condamnés aussi bien au civil qu'au pénal pour les mêmes faits. Cette discrimination se retrouve dans les attributions de logement sociaux, d'aide sociales, de santé (AME), de liberté de choisir son pays d'imposition.

Il faudrait que les juges soient élus par les Citoyen de la juridiction et non nommés par le pouvoir du Ministère de la Justice. Aux USA, le juges élus nomment le shérif qui nomme son équipe.

Ainsi des Citoyens qui désirent une justice forte contre les délinquants votent pour un juge fort qui lui-même nommera un Shérif » (commissaire de police). de même le procureur est un poste à mandat électif, il propose une ligne générale de santion, de tolérance aux Citoyens. Ainsi majoritairement Procureur, magistrat et police travaillent dans la même ligne de conduite.

Il y a des communes (comté) aux USA, qui nomment des juges et des procureur permissifs (conso de cannabis, grande tolérance de la petites délinquance) mais ces comtés ne sont pas touchés par la délinquance ou le crime. A contrario, il faut savoir que la loi fédérale (qui s'applique partout) indique que pour 3 délits de violences successifs c'est le risque de la prison à perpétuité (avec remise de peine) si non reconnaissance de culpabilité : ce sont les jurés populaires qui décident de l'acquittement jusqu'à perpéte… le nombre des peines rendues est relativement équilibré et démontre que les jurés populairse sont responsables aussi bien dans les procès civil qu'au pénal !

A noter que sur l'ensemble des Etats Unis il est interdit d'avoir la double nationalité pour tous les postes avec mandat électif (Président des USA et les Ministres nommés, députation, Sénatorial, Maire, Conseillé Municipale, Procureur, juge, Sherif, Parent d'élève (sauf engagement de naturalisation dans l'année et abandon de sa nationalité). Combien de doubles nationalités au pouvoir en France ? Il y a même une sénatrice qui a la triple nationalités Turco-Israélo-Française : Esther Benbassa. En quoi ses diplômes de langue orientales, de religion judaïque et art oriental constituent-ils une compétence pour diriger la France ? Faudra demander aux Ecologistes EELV dont elle représente le parti !

Jeanlg75